



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 octobre 2009 — N° 63

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration concernant le Mois de la sensibilisation au cancer du sein.

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant les 25 ans du Projet Intervention Prostitution de Québec.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de l'ostéoporose.

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant le décès de M. Albert Diamond.

21 octobre 2009

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant M. Émile Roberge, poète de Granby.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe.

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant M. Juan Miguel Hernandez.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter Mme Flavie Gauthier-Chamard.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

21 octobre 2009

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 65 Loi sur Infrastructure Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 65.

Dépôts de rapports de commissions

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 7 et 8 octobre 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle.

(Dépôt n° 827-20091021)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 20 octobre 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi concernant la mise en œuvre du neuvième protocole de modification de l'Accord sur le commerce intérieur. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 828-20091021)

21 octobre 2009

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 20 octobre 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 829-20091021)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la victoire efficace de l'Impact de Montréal qui a décroché pour la troisième fois de son histoire le Championnat de la United Soccer League.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Curzi (Borduas), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

21 octobre 2009

QUE l'Assemblée nationale profite de la Semaine nationale de la sécurité scolaire pour saluer les initiatives visant à sensibiliser les élèves du Québec à l'importance de développer des pratiques sécuritaires;

QUE l'Assemblée encourage les jeunes à continuer d'agir de manière responsable dans leur milieu scolaire afin que l'école demeure un lieu où il fait bon vivre et apprendre.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur les interventions en matière d'habitation.

21 octobre 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés par actions, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 octobre 2009, sur la motion de Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposant que le principe du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, est ajourné.

21 octobre 2009

La séance reprend à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Marois (Charlevoix) et chef de l'opposition officielle propose :

QUE l'Assemblée nationale exige une commission d'enquête publique et indépendante portant sur l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec.

Conformément aux dispositions prévues par la réforme parlementaire adoptée le 21 avril 2009, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député indépendant et 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

M. Gauthier (Verdun) propose un amendement à la motion; cet amendement ne peut être considéré, faute du consentement de l'auteur de la motion.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

21 octobre 2009

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposant que le principe du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 octobre 2009, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES